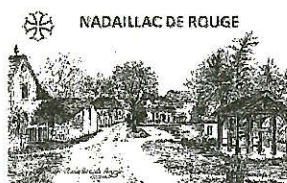


|                                       |
|---------------------------------------|
| RF                                    |
| Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)      |
| Contrôle de légalité                  |
| Date de réception de l'AR: 27/10/2022 |
| 046-214602096-20221021-DE_2022_019-DE |



République française

Département du Lot

## COMMUNE DE NADAILLAC DE ROUGE

Séance du 21 octobre 2022 18 heures 30

**Membres en exercice :**

11

**Présents : 8**

**Votants: 10**

Date de la convocation:

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CHASTRUSSE*

**Présents :** Francis CHASTRUSSE, Didier LAJUGIE, Stéphane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Florence LAFAGE, Agnès LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON, Jean-Marc PARJADIS

**Représentés:** Jean-Jacques LAJUGIE par Didier LAJUGIE, Agnès EHRENFELD par Francis CHASTRUSSE

**Excusés:**

**Absents:** Nathalie LEYDIS

**Secrétaire de séance:** Tatiana MIERMON

### Objet: Projet de Centrale Photovoltaïque au Sol - DE\_2022\_019

défavorable à l'unanimité des membres présents et représentés au projet de SOLGES ENERGY d'implantation d'une centrale photovoltaïque d'une superficie de 35 Hectare au lieu-dit « la Garenne »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le nouveau projet de SOLGES ENERGY, d'implantation d'une centrale Photovoltaïque au sol au lieu-dit « La Garenne » 46350 Nadaillac de Rouge d'environ 18 hectares

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu, que chaque conseiller a pu étudier en amont, de la rencontre avec Monsieur SEDIFIAN le 16 septembre, en présence du Maire, de Madame Christine BOSREDON et de Madame Agnès REDOULOUX LEBRUN.

SOLGES ENERGY s'engage à alimenter les foyers du village à 9 centimes le KWH, pendant 20 ans

Il n'y aura aucun retour financier pour le budget communal, CAUVALDOR, étant en fiscalité unique, si ce n'est l'impôt foncier.

Après débat il ressort que le Conseil Municipal a toujours œuvré pour l'attractivité du village, afin d'accueillir de nouveaux habitants dans les meilleures conditions. Si le projet est mené à son terme, malgré l'implantation de protection paysagère, (difficile à imaginer vu le déniveler) les propriétés en co-visibilités subiront une dévaluation.

Le Conseil Municipal, estime que l'implantation d'une centrale photovoltaïque défigurerait le paysage de chaque point de vue et panorama du village.

Le Conseil Municipal souhaite garder le charme du village.

|                                       |
|---------------------------------------|
| RF                                    |
| Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)      |
| Contrôle de légalité                  |
| Date de réception de l'AR: 27/10/2022 |
| 046-214602096-20221021-DE_2022_019-DE |

Le conseil Municipal ne souhaite pas créer une atmosphère délétère au sein des villageois. Il existe dans le village un dynamisme, et le dévouement de chacun permet un « vivre ensemble » dans de très bonne conditions. L'objectif du Conseil Municipal est toujours d'embellir le village, et d'offrir un cadre et lieu de vie agréable.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal avec 9 voix contre et une abstention, rejette le nouveau projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque d'environ 18 hectares au lieu-dit « La Garenne »

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME  
A NADAILLAC DE ROUGE , les jour, mois et an ci-dessus  
**le Maire, Francis CHASTRUSSE**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 27/10/2022  
et publié ou notifié  
le 27/10/2022



*Le Maire, Francis CHASTRUSSE*

